



VILLENEUVOIS À VÉLO

4 décembre 2022.

Avis de l'association Villeneuvois à vélo dans le cadre de la participation du public par voie électronique pour l'autorisation environnementale sur le projet RN 21 « créneau de Monbalen »

Dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale pour le début des travaux sur la partie RN 21 « créneau de Monbalen », l'association Villeneuvois à vélo souhaite rappeler ses précédentes demandes et détailler ses requêtes, afin que **ce projet soit véritablement un projet du 21^e siècle, prenant en compte les intérêts des piétons et cyclistes**, et ne créant pas de discontinuité dans les mobilités lot-et-garonnaises.

De tels travaux de grande ampleur sont rares dans le Département, et doivent donc répondre à tous les enjeux et attentes de la population. En particulier, un tel projet de désenclavement routier doit également permettre le désenclavement de toutes les mobilités alternatives, afin de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, sociétaux, et de permettre une alternative locale à l'automobile pour les déplacements du quotidien ou touristiques.

Concrètement, les travaux de création d'une nouvelle route doivent permettre aux habitants et usagers de se servir de l'actuelle RN 21 comme d'un axe de déplacement du quotidien pour les mobilités alternatives, dont le trafic automobile ne sera constitué que de déplacements locaux ou vers Laroque-Timbaut. Pour cela, le projet doit absolument éviter des discontinuités irréparables, qui ne rendraient pas la pratique de la marche ou du vélo sûre et accessible à toutes et tous.

Les discontinuités à éviter

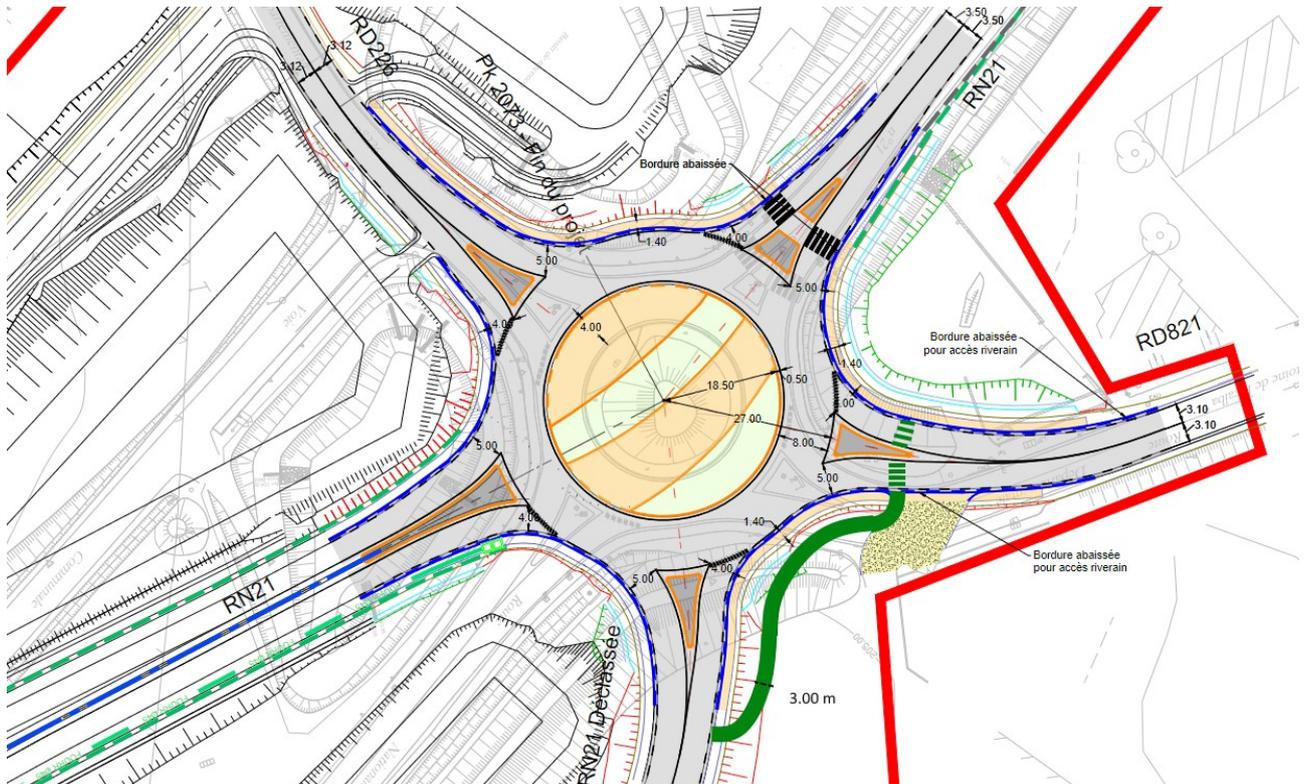
Le dossier d'autorisation environnementale est explicite sur les rétablissements piétons et cycles, ce qui est très satisfaisant et mérite d'être souligné. Le projet RN 21 créneau de Monbalen va clairement permettre de nouveaux usages en faveur des mobilités douces : le rétablissement « Barde del Casse » servira aux cyclistes et cyclotouristes de rétablissement de la voie romaine, en quelque sorte, permettant d'aller jusqu'aux sites de Fontirou et jusqu'à La Croix-Blanche ; le rétablissement Fontès permettra aux piétons et cyclistes de se rendre jusqu'à Monbalen, grâce au passage souterrain du Grand Bal.

Le projet comporte cependant trois discontinuités frappantes, qui ne permettent pas de sécuriser la circulation piétons et cycles pour toutes et tous, en particulier les familles.

Sur le rond-point au sud de Saint-Antoine-de-Ficalba, aucun aménagement n'est prévu pour que les cyclistes puissent circuler de la RD 821 à la RN 21 déclassée sans devoir emprunter l'intégralité du rond-point, et donc devoir rouler devant les deux branches de la RN 21, sur lesquelles circuleront 12 000 véhicules jour. Si cela peut sembler normal pour les maîtres d'ouvrage, l'association Villeneuvois à vélo appelle à ne pas se satisfaire de cette situation, qui ne permet pas de sécuriser les circulations cycles de toutes et tous, y compris des familles, en vue d'une circulation apaisée de Saint-Antoine-de-Ficalba vers Monbalen et Laroque-Timbaut, en empruntant la RN 21 déclassée.

Afin d'éviter cette situation regrettable, Villeneuvois à vélo demande à ce que soit prévu un véritable chemin de circulation piétonne et cyclable au sud-est du rond-point du sud de Saint-Antoine-de-Ficalba, permettant dans les deux sens de ne pas traverser le rond-point, avec un passage piéton supplémentaire sur la branche de la RD 812.

Ce sentier est conforme à la nouvelle doctrine du CEREMA concernant les aménagements cyclables sur carrefour giratoire, tendant à la généralisation des carrefours dits « hollandais ».



Aménagement souhaité pour le rond-point sud de Saint-Antoine-de-Ficalba, en vert sur le plan

Comme indiqué par le maître d'ouvrage lui-même, le projet va toucher plusieurs corridors écologiques, dont un majeur au lieu-dit Grand Bal. Afin de compenser quelque peu les effets de la coupure écologique provoquée par la future RN 21, un passage souterrain faune / agricole est prévu au droit de haies, permettant de relier les deux talwegs et haies de part et d'autre du futur tracé. Si l'association est consciente des enjeux sur la faune qu'auraient la mise en place d'un enrobé sur la partie agricole, nous souhaitons cependant que soit étudié la mise en place d'un revêtement roulant en vélo au niveau de ce passage souterrain, qui sera le seul présent sur la déviation. Ce passage souterrain est en effet important pour les mobilités douces, permettant de relier l'actuelle voie romaine à la route menant vers les grottes de Fontirou, et évitant ainsi un long détour, d'autant plus dangereux qu'il compliquerait de traverser le rond-point sud du créneau de Monbalen (au niveau de la discothèque).

Ainsi, nous aimerions que soit étudiée :

- la mise en place d'un enrobé sur une faible largeur, 1,5 mètres maximum, au bord du passage inférieur, afin que les vélos ne roulent pas sur une surface terreuse, gravillonnée, non propice à la circulation cyclable ;
- **ou** si ce n'est pas possible, l'emploi d'un revêtement roulant et résistant au passage des tracteurs agricoles (castine, terre battue...).

Enfin, Villeneuvois à vélo ne peut que déplorer l'absence de passage sécurisé pour les piétons et les cycles autour du rond-point de La Croix-Blanche. Ce choix, déjà entériné dans un comité technique de 2015, est d'autant plus dommageable que, comme l'indique le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'Autorité Environnementale, « des circulations piétons et cycles entre le bourg de La Croix-Blanche et le hameau de Galimas, qui fait partie de la commune, se mêlent au trafic routier dans ce secteur ». À ce titre, nous réaffirmons **l'impérieuse nécessité de sécuriser les mobilités douces autour de ce rond-point**. S'il est manifestement trop tard pour envisager l'insertion d'un passage inférieur sous le rond-point (ce qui aurait permis de satisfaire tous les demandes, venant de l'association, des riverains, et du maire de La Croix-Blanche), nous exigeons cependant que de vrais trottoirs avec passage piéton soient installés sur la partie est du rond-point, vers La Croix-Blanche. Cela permettra déjà de sécuriser quelque peu la marche sur ce secteur, dans l'attente du passage inférieur évoqué avec le projet RN 21 Agen-Nord.

L'avenir de la RN 21

Comme déjà évoqué à la DREAL Nouvelle-Aquitaine en mars, Villeneuvois à vélo partage les recommandations de l'Autorité environnementale et du Conseil national pour la protection de la nature, encourageant à une réflexion profonde sur l'actuelle RN 21. La route est amenée à être déclassée dans le réseau routier secondaire du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, mais la laisser en l'état sera une triste occasion manquée pour le développement des mobilités douces sur notre territoire.

Le projet RN 21 « créneau de Monbalen » est en effet une opportunité unique pour développer les mobilités douces et le cyclotourisme sur la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. En effet, l'actuelle RN 21 ne sera amenée qu'à recevoir du trafic automobile local des riverains, ainsi que des personnes se rendant ou venant de Laroque-Timbaut et Monbalen. Sa grande largeur et cette réduction drastique du trafic laissent entrevoir une grande opportunité de développement touristique et économique sur le territoire.

Villeneuvois à vélo appelle de ses vœux au développement d'une liaison véloroute « du pays de Serres », entre Agen et Villeneuve-sur-Lot, via Pujols, Saint-Antoine-de-Ficalba, Monbalen, Laroque-Timbaut, Bajamont et Pont-du-Casse.

Cette liaison fait d'ores-et-déjà partie des réflexions incluses dans le schéma directeur vélo, voté par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois en décembre 2021. De plus, elle est partie intégrante du projet de véloroute Agen – Fumel – Thiviers inscrit au schéma régional des véloroutes et voies vertes de Nouvelle-Aquitaine, véloroute considérée comme l'un des projets à réaliser les plus rentables sur la région, car transversal à plusieurs véloroutes nationales (canal du Midi, vallée du Lot, Flow Vélo).

Cette véloroute, dont l'itinéraire suggéré est retrouvable en annexe ou sur le site <https://www.villeneuvois-a-velo.fr/rn21>, emprunterait :

- l'avenue de Saint-Antoine à Pujols, nouvellement réalisée en chaucidou (chaussée à voie centrale banalisée) ;
- les rétablissements de Bousquet, Bel Air, Poulvignac... créé par le projet RN 21 virages de Pujols, à l'ouest de Saint-Antoine-de-Ficalba ;
- la passerelle piétons cycles sur la RN 21 ;
- la RN 21 déclassée de Saint-Antoine-de-Ficalba au vieux bourg de Monbalen ;
- un itinéraire à créer pour relier Monbalen à Laroque-Timbaut ;
- le vallon Saint-Germain et de Laroque (RD 310), entre Laroque-Timbaut et Bajamont ;
- la future voie verte réalisée d'ici 2026 par l'Agglomération d'Agen, entre le lac de Bajamont, Pont-du-Casse, et Agen.

Cette véloroute aura de plus un grand intérêt touristique, passant par les vieux bourgs de Pujols (classé plus beau village de France), Saint-Antoine-de-Ficalba (protégé), Monbalen dont sa Maison forte, le site Saint-Germain à Laroque-Timbaut (patrimoine remarquable), et le lac de Bajamont. Enfin, avec ces différents aménagements, elle permettrait de relier Agen à Villeneuve-sur-Lot avec un itinéraire constitué majoritairement de voies vertes en sites propres.

Ce projet de véloroute peut fédérer et rassembler les territoires, et participer grandement au développement touristique et économique des bourgs traversés et de toute l'Agglomération du Grand Villeneuvois. Surtout, comme évoqué plus haut, elle permettrait de donner définitivement une empreinte écologique à ce projet routier, en favorisant également les mobilités douces.

Pour cela, Villeneuvois à vélo appelle au développement de **véritables aménagements cyclables en site propre** sur le tronçon RN 21. L'aménagement actuel de la route nationale, en trois voies, doit permettre la création de **véritables pistes cyclables** ou voies vertes, séparées du trafic motorisé, sur la quasi-intégralité du linéaire. L'enjeu de désartificialisation des terres ne doit pas passer devant la sécurisation des mobilités douces, face à une circulation routière dont on connaît les excès sur ces délaissés de voirie.¹

¹ C'est en effet un phénomène auquel on assiste depuis la réalisation des travaux dits « accès sud de Villeneuve-sur-Lot » : les excès de vitesse sur l'ancienne RN 21, devenue contre-allée, sont nombreux, de part le caractère rectiligne de l'avenue, et l'absence de trafic. Cela est d'autant plus regrettable que l'enquête publique prévoyait déjà à l'époque la réalisation d'aménagements cyclables de type chaucidou sur cette contre-allée, qui n'ont pas été réalisés...

À titre d'information, nous imaginons ainsi qu'il serait possible de réaliser une voie verte / piste cyclable bidirectionnelle, du côté est de la chaussée, qui mène ainsi naturellement au vieux bourg de Monbalen.

Entre le giratoire sud de Saint-Antoine-de-Ficalba et le carrefour avec la RD 110, tronçon de la RN 21 à seulement deux voies, un aménagement de type « chaucidou » / chaussée à voie centrale banalisée est souhaitable, vu la circulation automobile imaginée et la présence de cette véloroute.

Le bureau d'études paysager chargé de la requalification de l'actuelle RN 21 peut également envisager le développement d'arbres et arbustes en lisière de RN 21, ou en séparation entre la voirie automobile et la voie verte.

Cependant, nous ne souhaitons pas que soit considérée une simple réduction de la largeur de la voirie à 2 voies (pour participer aux enjeux de désartificialisation des terres) sans aménagement cyclable sûr, afin d'encourager toutes et tous aux mobilités douces, et d'éviter les écueils d'insécurité routière mentionnés ci-dessus.

Pour un jalonnement des itinéraires cycles et piétons alternatifs

De manière plus secondaire mais tout aussi important, Villeneuvois à vélo appelle le maître d'ouvrage à installer de nombreux panneaux de jalonnement des itinéraires cyclables, pour indiquer aux cyclistes les itinéraires malins et rétablissements permettant de se rendre depuis Saint-Antoine-de-Ficalba à Laroque-Timbaut, Monbalen (via la RN 21 déclassée) ou La Croix-Blanche (via le rétablissement « Barde del Casse »), et inversement. Ce jalonnement pourra suivre les recommandations du [guide de jalonnement des réseaux et itinéraires cyclables](#) (JALRIC), porté par Vélo & territoires. Le surcoût, très faible, est à négliger en comparaison avec l'impact fort que peuvent avoir de simples panneaux de direction sur la cyclabilité d'un territoire.

L'imperméabilisation des terres

Dans le cadre de la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et des enjeux environnementaux, la réduction de l'imperméabilisation des terres doit être une priorité pour tout projet routier. De plus, comme le recommandait le Centre d'études techniques de l'Équipement dans le cadre de sa doctrine « [Ne pas oublier les délaissés routiers](#) », les anciennes portions de voirie, rendues caduques par le nouveau projet, doivent être rendues à la nature et permettent de réduire l'empreinte environnementale du projet.

Comme mentionné dans le dossier d'autorisation environnementale, le projet RN 21 doit artificialiser 4,2 hectares de terres agricoles. Afin de réduire quelque peu cette statistique, et comme le suggère le Conseil national pour la protection de la nature, les délaissés routiers suivants pourraient être désartificialisés et rendus à la nature ou aux agriculteurs riverains :

- délaissé routier de l'ancien tracé de la RN 21 (avant les années 1970 et le premier aménagement du « créneau de Monbalen ») au carrefour avec la D 110 ;
- intersection avec le chemin de Laricharde Haut et le chemin de Laricharde Bas, dont le carrefour aura une emprise trop importante par rapport au trafic de la future ex-RN 21, pouvant conduire à une insécurité routière ;
- délaissé routier au nord de La Croix-Blanche, sur l'ancien tracé de la RN 21 (avant les travaux de déviation de La Croix-Blanche), sur la parcelle B 813 et autour ;
- carrefour avec la rue de Romas et le chemin de Romas à Villeneuve-sur-Lot (au sud de la parcelle KZ 80, coordonnées 44.409625 ; 0.740638) où l'ancien tracé d'une route départementale, coupée par la création de la RN 21 à l'est de Villeneuve, n'a pas été désartificialisé.

Contact

Adrien CHAUD

Président

Villeneuvois à vélo

contact@villeneuvois-a-velo.fr